



# Réunion d'échange avec les acteurs institués

19 mars 2025

## Préambule

### **Animation**

Coline Grégoire, Egis Conseil

### **Intervenants**

Jean-Charles Kohlhaas, 1<sup>er</sup> Vice-Président de SYTRAL Mobilités

Geoffrey Dufour, Chef de service Direction de la Maitrise d'Ouvrage des Projets de Développement

Marieke Barraud, Cheffe de service de participation citoyenne et relations riverains

Pierre Allain, Assistant à maitrise d'ouvrage technique

Julien Casals, Nova7

Ninon Cadiou, Nova7

**Garant nommé par la CNDP : Jean-Luc Campagne**

**Durée de la réunion : 1 heure et 30 minutes, de 18h30 à 20h**

**Nombre de participants : 34 participants**



La réunion du 19 mars 2025, organisée par SYTRAL Mobilités, s'inscrit dans le cadre de la concertation continue sur le projet de Tramway Express de l'Ouest Lyonnais. Cette rencontre rassemblait des acteurs associatifs, des conseils de quartiers et quelques élus. Elle avait pour but de présenter les résultats de la première phase de concertation continue, l'étude sur les usages réalisée par le cabinet Nova7, de partager les avancées techniques du projet et d'échanger avec les participants sur le projet.

Le support de présentation de la réunion et la version numérique du livret « TEOL en 36 questions » sont annexés au compte rendu.

## Ouverture de la réunion et propos introductifs

L'**animatrice** ouvre la réunion et présente les règles du jeu de la soirée puis le déroulé ainsi que les différents intervenants.

**Jean-Charles Kohlhaas** introduit le propos en rappelant les grandes caractéristiques du projet de Tramway Express de l'Ouest Lyonnais. Il présente ensuite la concertation continue et tire un bilan de la première phase, dont les rencontres ont eu lieu entre septembre et décembre 2024.

**Jean-Luc Campagne** rappelle que cette concertation continue est accompagnée par deux garants désignés par la Commission nationale du débat public : Claire Bouteloup et lui-même. Il rappelle enfin le rôle des garants.

## Résultats de l'étude sur les usages des transports en commun

**Ninon Cadiou et Julien Casals**, du cabinet Nova7, présentent l'étude qualitative menée à l'automne 2024 sur les usages et la perception des transports en commun sur le territoire du projet TEOL. Cette étude a été engagée par SYTRAL Mobilités pour donner suite à l'une des recommandations des garants. En effet, à l'issue de la concertation préalable les garants avaient établi un bilan et fait des recommandations sur la poursuite du projet et de la concertation. Parmi ces recommandations, les garants avaient demandé à ce que soit approfondie, avec les usagers, la question des usages des transports en communs. Cette étude répond donc à cette demande.

Un temps d'échange avec les participants est ensuite organisé.

**Le président de l'association « TEOL non merci » demande si les personnes interrogées ont indiqué leur préférence pour le métro à la place du tramway et si les participants ont mentionné l'existence du tram-train de l'ouest lyonnais (TTOL), qui permet déjà de rejoindre Lyon, à Gorge de Loup.**

**Julien Casals** répond qu'il n'a pas été demandé aux participants d'exprimer une préférence entre TEOL et un métro. Il précise que les personnes interrogées se projettent positivement vis-à-vis de TEOL. Ils jugent les bus vers Gorge de Loup performants mais irréguliers et attendent donc le tramway comme solution de transport plus fiable et qui ne subit pas la congestion routière. Il ajoute enfin qu'aucun participant n'a mentionné le TTOL ni revendiqué un métro.

**Le représentant du Comité d'intérêt local (CIL) Gerland – Guillotière – Jean-Macé demande des précisions sur l'échantillon retenu pour l'étude.**

**Julien Casals** répond que 40 personnes ont été rencontrées en entretien et que chacun des deux focus groupes comprenait 8 participants. Il précise qu'il s'agissait d'une étude qualitative : l'étude ne revendique pas une représentativité statistique d'étude d'opinion mais les participants étaient bien représentatifs de la diversité des usagers du territoire.

**Célia Goubet, adjointe au Maire de Sainte-Foy-lès-Lyon, demande comment l'échantillon a été défini et s'il n'a ciblé que des personnes situées à proximité des futures stations de TEOL. Elle partage l'inquiétude de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon vis-à-vis de la future restructuration du réseau de surface (réseau bus), auquel de nombreux habitants de la commune sont attachés.**

**Jean-Charles Kohlhaas** répond qu'il a entendu cette inquiétude partagée par plusieurs communes, y compris celles qui sont situées plus à l'ouest. Il confirme qu'un travail avec les communes sera engagé, à environ 2 ans de la mise en service de TEOL, pour restructurer le réseau de surface autour de la nouvelle ligne. Certaines lignes de bus permettront un rabattement vers TEOL quand d'autres pourront être maintenues ou redéployées.

**Geoffrey Dufour** ajoute que les attentes en matière de rabattement peuvent aussi être partagées à l'occasion des prochaines rencontres.

**Un participant, habitant de l'avenue du général Brosset, à Tassin la Demi-Lune, demande si TEOL sera un tramway automatique, permettant ainsi une fréquence élevée.**

**Jean-Charles Kohlhaas** répond que ce type de transport de surface nécessite des conducteurs dans les rames pour des raisons de sécurité. Pour TEOL, la fréquence prévue est d'un tramway toutes les 5 minutes en heure de pointe, ce qui est une fréquence supérieure aux lignes de bus structurantes actuelles du secteur.

Il ajoute que l'amélioration du temps de parcours passe par une plus grande amplitude et une augmentation de la fréquence. Cela permettra notamment de réduire le sentiment d'insécurité des usagers en soirée.

**Un adhérent de l'association « TEOL non merci » salue les améliorations récentes des transports en commun. Il demande si les personnes rencontrées pendant l'étude ont été interrogées sur les destinations de leurs trajets en transports en commun et si TEOL répondra réellement aux besoins de déplacement des habitants. Il insiste notamment sur son souhait de pouvoir rejoindre la Part-Dieu.**

**Il indique également regretter que les automobilistes qui souhaitent continuer à circuler sur l'avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi-Lune n'aient pas été interrogés dans cette étude.**

**Julien Casals et Ninon Cadiou** répondent que les usagers rencontrés ont trouvé opportune la connexion au métro B à Jean-Macé.

**Jean-Charles Kohlhaas** complète en indiquant que les deux sens de circulation seront maintenus sur l'avenue Charles de Gaulle, les automobilistes pourront ainsi continuer à circuler normalement.

**Un représentant du Collectif de sécurisation du chemin Finat-Duclos souligne la difficulté aujourd'hui pour relier Tassin la Demi-Lune et Gerland en transports en commun. Il invite SYTRAL Mobilités à prolonger le tramway T10 jusqu'à Confluence pour offrir une connexion efficace entre Gerland et Tassin la Demi-Lune. Il indique être satisfait du tracé de TEOL.**

**Un représentant du Comité de quartier Provinces-Chavril souligne l'opportunité d'une station de TEOL dans le secteur Charcot, qui mettrait la gare Part-Dieu à 23 minutes de chez lui, sans craindre la congestion routière. Il indique trouver intéressant d'offrir de nouvelles possibilités de déplacements vers Tassin la Demi-Lune et la Confluence depuis Sainte-Foy-lès-Lyon. Il insiste sur la nécessité de bien organiser le rabattement en bus et d'en augmenter la fréquence (notamment la ligne 6).**

**Une représentante de l'association « DARLY » souligne que les quartiers de Gerland et de Confluence se sont considérablement développés et sont désormais des zones d'emplois et d'enseignement supérieur qui attirent les habitants de l'ouest lyonnais via TEOL. Elle indique que beaucoup de trajets entre Lyon 5<sup>e</sup> et Tassin la Demi-Lune aujourd'hui réalisés en voiture, pourront l'être demain en tramway.**



*Eméric Morel, conseiller municipal de la ville de Grézieu-la-Varenne salue l'avancée du projet TEOL. Il demande si le réseau bus actuel sera bien maintenu à l'horizon de la mise en service de TEOL.*

**Jean-Charles Kohlhaas** répond que les liaisons avec Gorge de Loup sont aujourd’hui efficaces et qu'il n'est pas prévu de les réduire. Il précise que SYTRAL Mobilités souhaite multiplier les origines-destinations. Il rappelle qu'il y a aujourd’hui plus de voyageurs à destination de la Presqu’île que de la Part-Dieu.

Il ajoute enfin que l'étude de restructuration du réseau de surface pourra démarrer à partir de 2028 et sera travaillée avec toutes les communes concernées.

*Les représentants de « TEOL non merci » partagent la crainte d'une augmentation des embouteillages à Tassin la Demi-Lune avec l'arrivée de TEOL, alors qu'ils ont baissé depuis les années 1970. Ils réitèrent leur souhait d'une solution souterraine sur cette commune.*

**Jean-Charles Kohlhaas** répond qu'un tracé entièrement souterrain condamnerait tout prolongement ultérieur vers Francheville Bel-Air et Craponne. Il rappelle que le projet maintient tous les sens de circulation ainsi que les capacités actuelles des voiries à Tassin la Demi-Lune tout en offrant une alternative performante à ceux qui souhaiteraient se passer de leur voiture. Il rappelle enfin que la circulation automobile baisse dans toute la Métropole de Lyon, notamment grâce aux lignes de transport en commun structurantes.

**Julien Casals** précise que l'étude d'usages n'a pas portée sur l'opportunité de TEOL ou des origines-destinations. Elle met cependant en évidence que les participants ayant un usage « morcelé » ou partiel des transports en commun voient en TEOL l'opportunité de laisser plus souvent la voiture au garage voire de prendre un abonnement TCL.

## Point sur l'actualité du projet et sur la concertation continue

**Pierre Allain** partage les dernières actualités des études de TEOL : il indique que la maîtrise d'œuvre générale a été notifiée il y a 3 semaines et que les études d'Avant-projet ont démarré. Il précise que le maître d'œuvre a pour mission de comprendre le territoire dans toutes ses composantes en vue de proposer la meilleure insertion possible du projet. Pierre Allain décrit également l'état d'avancement des diagnostics, notamment géotechniques, archéologiques et des avoisinants.

**Pierre Allain** présente ensuite le planning général et les grandes étapes à venir.

**Geoffrey Dufour** ajoute que la concertation continue va alimenter le maître d'œuvre, en particulier sur les usages et les fonctionnalités urbaines. L'Avant-projet se terminera début 2026 et sera suivi d'études de conception détaillées. A noter : le pont sur la Saône aura un maître d'œuvre distinct : le concours architectural est en phase de négociation exclusive avec l'attributaire pressenti.

**Marieke Barraud** présente enfin le calendrier de la concertation continue et décrit les modalités à venir. Elle précise que les balades urbaines auront lieu sur inscription préalable.

*La représentante du Conseil de Quartier Colline des funiculaires indique que TEOL concerne peu les habitants du quartier mais qu'il présente un intérêt certain pour les habitants proches de la limite entre Lyon 5<sup>e</sup> et Sainte-Foy-lès-Lyon. Elle invite à intégrer TEOL dans la réflexion globale du futur Réseau Express Métropolitain.*

*Un représentant de l'association « AGUPE » considère que TEOL sera positif pour le territoire. Il s'interroge toutefois sur le besoin de stationnement autour des stations que TEOL va induire, notamment autour de la station Charcot.*



**Jean-Charles Kohlhaas** répond que le rabattement en voiture vers les TCL représente 3% des usagers, principalement à l'extrême ouest des lignes. Il est plus vraisemblable que les automobilistes ne se rabattront pas vers la station Charcot mais effectueront l'intégralité de leur trajet en voiture. Il ajoute que le projet prévoit la création d'un parc-relais de 300 places voitures à Alaï.

**La représentante du CIL du Point du Jour confirme l'intérêt d'une liaison directe vers la Confluence grâce à TEOL. Elle demande cependant la création d'une ligne de bus directe vers Bellecour et le Vieux-Lyon.**

**La représentante de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) demande si des inventaires écologiques ont été réalisés et s'ils peuvent être communiqués.**

**Pierre Allain** répond que les inventaires ont été réalisés et qu'ils seront consultables dans le dossier de déclaration d'utilité publique (DUP) qui sera présenté en enquête publique à l'automne 2025.

**Arnaud Devilder, conseiller municipal de Francheville demande à quelle échéance un prolongement vers Francheville Bel-Air sera possible. Il souligne que l'ancien hôpital Charial pourrait accueillir une station et émet une réserve sur la localisation d'une station à Alaï, qui constitue un détour inutile.**

**Jean-Charles Kohlhaas** répond que le prolongement de TEOL vers l'ouest est prévu dans le Plan de Mobilités qui sera soumis à enquête publique à partir du 24 mars 2025. Il ajoute que la desserte de la centralité d'Alaï avec la création d'un Pôle d'échanges multimodal (PEM) avait fait consensus.

**Arnaud Devilder demande également si les projets de la SACVL à Ménival vont conduire à la suppression fine de logements.**

**Pierre Allain** confirme qu'à Ménival, la SACVL prévoit la démolition-reconstruction de deux immeubles ainsi que la rénovation et l'extension d'un 3<sup>e</sup>. Il est toutefois précisé que TEOL ne modifie pas le projet de la SACVL en lui-même et que le seul potentiel effet qu'il pourrait avoir est un décalage du planning de reconstruction des deux immeubles démolis. Le projet TEOL n'implique donc pas la suppression de logements.

**Nadine Georgel**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, ajoute que le projet de la SACVL existait avant TEOL et que les habitants sont informés, accompagnés et reçoivent des propositions de relogement. En anticipation des travaux de TEOL, il a été décidé d'avancer la rénovation thermique du grand immeuble.

**Le représentant du Conseil de Quartier Perrache-Confluence souhaiterait prendre connaissance du cahier des charges du futur pont sur la Saône et demande si la localisation du pont est déjà choisie.**

**Geoffrey Dufour** répond que SYTRAL Mobilités prévoit de signer le contrat de maîtrise d'œuvre du pont en juin. Il indique des négociations sont en cours avec l'attributaire pressenti, et que dans le cadre de cette procédure, rien ne peut être communiqué. Il indique cependant que la concertation préalable a largement alimenté l'élaboration du cahier des charges, en particulier sur les thématiques du bruit et de la logistique du centre commercial.

**Jean-Charles Kohlhaas** rappelle que le pont sera aussi accessible aux modes actifs, dont le cheminement pourrait se prolonger sur la balme jusqu'au chemin de Fontanières à la Mulatière.

**Jean-Baptiste Rio, conseiller municipal de Tassin la Demi-Lune reconnaît la pertinence du tracé d'un prolongement ultérieur vers l'ouest mais rappelle que le projet de métro E prévoyait aussi la possibilité d'extension vers l'ouest.**

Jean-Charles Kohlhaas répond que le prolongement d'un métro jusqu'à Craponne n'aurait pas été envisageable.



***Le représentant du Comité de quartier Provinces-Chavril mentionne une copropriété qui refuse de donner accès à son terrain à l'entreprise géotechnique mandatée par SYTRAL Mobilités.***

**Pierre Allain** répond que l'accès aux propriétés privés est d'abord soumis à l'accord des propriétaires et précise que SYTRAL Mobilités privilégie la voie amiable. En cas d'impossibilité de réaliser un sondage strictement indispensable, SYTRAL Mobilités pourra engager une procédure avec la préfecture.

***Un représentant de Lyon Métro Transport Public demande quel sera le matériel roulant de la ligne.***

**Geoffrey Dufour** répond qu'il s'agira des rames de 43 mètres qui seront en service sur le tramway T2.

***La représentante du Conseil de quartier Colline des funiculaires demande si les jeunes usagers (collégiens, écoliers, lycéens...) sont bien pris en compte dans le projet.***

**Jean-Charles Kohlhaas** répond qu'ils sont bien pris en compte dans l'étude de potentiel usager. Il rappelle que ces publics peuvent également marcher davantage que d'autres publics et qu'ils ne justifient pas à eux seuls un maillage plus resserré de transports en commun.

***Le représentant de l'association des « Riverains du quai Jean-Jacques Rousseau » considère que TEOL n'a pas d'effet bénéfique sur la Mulatière au regard de la solidité de la balme et du bruit généré. Il souhaite connaître l'interface entre TEOL et le quai Jean-Jacques Rousseau et si le projet de requalification de ce secteur est toujours d'actualité.***

**Jean-Charles Kohlhaas** répond que la ville de la Mulatière est associée à tous les comités de suivi de TEOL et que le cahier des charges du pont tient compte des demandes des élus de la Mulatière. Il souligne que le pont offrira une nouvelle liaison piétonne entre la Mulatière et Lyon. Il rappelle enfin que le projet de requalification du quai est porté par la Métropole et qu'il est pour l'instant reporté.

## Conclusion

L'animatrice remercie les participants et propose à ceux qui le souhaitent de poursuivre les échanges autour d'un rafraîchissement.